

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200907-006****du 07 septembre 2020****n°006****page 1/2****EXTRAIT:**

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26**PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, M.TARTARIN****POUVOIRS (3) : Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.JUGE
Mme BRAUD donne pouvoir à M.ABELIN
M.BOISSON donne pouvoir à M.PEROCHON****EXCUSES (1) : M.COLIN****Nom du secrétaire de séance : Cyril CIBERT****RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON****OBJET : Programme européen LEADER Sud-Est Vienne (SEV) 2014-2020 - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du groupe d'action locale (G.A.L. SEV)**

Le territoire de Grand Châtellerault est concerné par deux programmes européens LEADER distincts.

Depuis 2018, Grand Châtellerault porte le programme LEADER Nord-Vienne qui concerne 21 communes de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, 18 appartenant à la communauté de communes du Haut-Poitou et 4 à Grand Poitiers.

Le programme Sud-Est Vienne (SEV), porté par la communauté de communes de Vienne et Gartempe, concerne 9 communes de Grand Châtellerault : Angles-sur-l'Anglin, Chenevelles, Coussay-les-Bois, la Roche-Posay, Lésigny, Leigné-les-Bois, Mairé, Pleumartin et Vicq-sur-Gartempe.

Ce programme LEADER SEV bénéficie d'une enveloppe FEADER (fonds européen agricole pour le développement rural) à hauteur de 1 518 111 € pour mener des actions s'inscrivant dans sa stratégie locale jusqu'en 2022.

Celle-ci s'articule autour de quatre axes de développement rural :

- 1) Structurer une agriculture de proximité, favorisant une plus-value locale,*
- 2) Agir pour un meilleur déploiement et une plus grande accessibilité des services et de la culture pour les habitants du GAL SEV,*
- 3) Faire valoir un potentiel touristique à de nouvelles échelles spatiales et humaines,*
- 4) Impulser de nouvelles dynamiques en matière de développement économique grâce à l'innovation et la valorisation de l'existant.*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20200907-006****du 07 septembre 2020****n°006****page 2/2**

Le pilotage du programme est assuré par un comité de programmation composé d'un collège d'acteurs locaux privés majoritaire aux côtés de représentants du secteur public local.

Le G.A.L. décide du soutien apporté par le FEADER aux maîtres d'ouvrage d'opérations qui s'inscrivent dans la stratégie du programme.

Suite aux élections municipales, de nouveaux représentants des collectivités publiques doivent être désignés.

Grand Châtellerault est représenté par un titulaire et un suppléant au sein du G.A.L. SEV.

Il est proposé de désigner les élus pour représenter la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault au sein du G.A.L. Sud-Est Vienne.

* * * * *

VU la délibération n° 3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 5 du bureau du 15 mai 2017 portant désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein du groupe d'action locale SEV,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les membres élus du collège public représentant les communes éligibles au programme Leader SEV,

Le bureau communautaire, ayant délibéré:

- décide d'approuver la désignation des membres titulaire et suppléant suivants:

Membre titulaire :

- Monsieur Pascal BERNARD (Maire de Vicq-sur-Gartempe)

Membre suppléant :

- Monsieur Yannick TARTARIN (Maire de La Roche-Posay)

- autorise le président, ou son représentant, à signer tout pièce relative à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER